



AVENANT n°1

à la convention de dépôt d'œuvres du Conseil départemental de la Creuse au Musée d'art et d'archéologie de Guéret

Entre
Le Département de la Creuse,
Représenté par sa présidente, Valérie SIMONET,
Dûment habilitée, pour le Conseil départemental de la Creuse,
Ci-après dénommé « le déposant »

d'une part,

et

La Ville de Guéret, Représentée par son maire, Marie-Françoise FOURNIER, Dûment habilitée, pour le Musée d'art et d'archéologie, Ci-après dénommée « le dépositaire »

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

I - EXPOSE

Le Département, propriétaire de plusieurs tableaux, n'est pas en mesure de les exposer ou de les conserver dans des conditions optimales de conservation préventive. Le musée de Guéret, disposant de personnels qualifiés et de locaux aux normes pour la conservation et l'exposition d'œuvres d'art, offre toutes les garanties de conservation et de possibilité de mise à disposition du public (parcours permanent ou expositions temporaires) de ces œuvres. De plus, le musée œuvre à la mise en valeur du patrimoine et des artistes locaux.

En 2001, le Département a acquis un portrait de l'écrivain Marcel Jouhandeau (Guéret, 1888 – Rueil-Malmaison, 1979), par le peintre Claude Sutter. Cet achat fait écho à un premier projet, en 1964, d'acheter d'un portrait de l'écrivain qui serait installé au musée de Guéret (cf. séance du 26 mai 1964, Arch. dép, 10BIB142)





Le déposant souhaite donc ajouter l'œuvre à la liste de celles mentionnées dans la convention de dépôt du 5 décembre 2022.

II - AVENANT

Le déposant déclare, par la présente, ajouter l'œuvre suivante au dépôt défini par la convention du du 5 décembre 2022 :

- Portrait de Marcel Jouhandeau, Claude SUTTER, huile sur toile, circa 1972 (voir description et constat d'état en annexe)

Le présent avenant entre en application après signature par les parties.

Toutes les autres clauses de la convention du 5 décembre 2022 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n°1.

Fait à Guéret Le en deux exemplaires originaux

Le Déposant,

Le Dépositaire,

Représenté par Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental de la Creuse Représenté par Marie-Françoise FOURNIER, Maire de la Ville de Guéret





4. Claude SUTTER (1922 - 1996)

Portrait de Marcel Jouhandeau

Datation : vers 1972
Tableau et son cadre

Propriétaire : Conseil départemental de la Creuse

Achat: 2001

Edifice de conservation : Hôtel du département

Matériaux : huile sur toile ; bois taillé, peint

Dimensions: hauteur 124,5 cm; largeur 97 cm

Valeur d'assurance : 630 €?







Annexe 2 : constat d'état réalisé au moment du dépôt

